

## PROCES-VERBAL

---

### Conseil d'Administration OncoPaca-Corse

Vendredi 17 mars de 9h00 à 10h00 – Aix-en-Provence

## Ordre du jour du Conseil d'Administration 17 mars 2023

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022.....	4
COTISATION DES MEMBRES .....	5
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR .....	6
REMPLACEMENT DES TITULAIRES AU CA .....	6
QUESTIONS DIVERSES.....	6

**Membres présents ou représentés :**

**Collège des établissements de santé privés**

- HP Arnault Tzanck Mougins - Sophia Antipolis : M. Eric LEROY
- PolyCL Oxford : M. Fabrice JOURNEL
- CL Saint George : Pr José SANTINI
- Hôpital Privé de Provence : Mme Sophie LAUSSEL (procuration)
- CL Saint Christophe : Mme Sabine GIORDANO (procuration)
- C. de radiothérapie Ramsay Générale de Santé : Dr Cyril FOA (procuration)
- CL Axiom : Mme Violaine PALA
- HP La Casamance : Mme Dalila TALBI

*Excusés :*

*CL du Cap d'Or : M. Jean VERILLON*

*CL Saint Jean : Dr Jérôme*

*HP Toulon-Hyères Sainte Marguerite : Mme Christine AGULLO*

*CL Maynard : M. Franck VANLANGENDONCK*

**Collège des établissements de santé publics (hors CHU) et des Hôpitaux d'Instruction des Armées**

- CH Draguignan : Dr Benoit ROSSIGNOL
- CH Bastia : Dr Thomas DARNAUD
- CH Digne-les-bains: Dr Christine OHRESSER-BORDES (procuration)
- CH Manosque : Dr Jean-Philippe CALLA

*Excusés :*

*CH Avignon : Dr Borhane SLAMA*

*CH Antibes : M. Jean-Paul TASSO*

*Hôpital de Cannes Simone Veil : M. Guillaume GOBENCEAUX*

*HIA Ste Anne : Dr Jean-Sébastien BLADE*

**Collège des établissements ESPIC (hors CLCC)**

- I. Sainte Catherine : Dr Daniel SERIN
- HOP Européen : Dr Jacques LE TREUT

**Collège des CHU de MARSEILLE et de NICE**

- CHU Marseille : Pr Sébastien SALAS (procuration)
- CHU Marseille : M. Nicolas ANDREOTTI
- CHU Nice : M. Stéphane SWEERTVAEGHER

*Excusé : CHU Nice : Pr Thomas CLUZEAU*

**Collège des CLCC de MARSEILLE et de NICE**

- CLCC CAL Nice : Pr Emmanuel BARRANGER (procuration)
- CLCC IPC Marseille : Dr Jacques CAMERLO
- CLCC IPC Marseille : Pr Norbert VEY (procuration)

*Excusé : CLCC CAL Nice : Pr JM FERRERO*

**Collège du RHEOP**

- RHéOP : Dr Francis SICARDI (procuration)

**Collège du CRISAP et des Anatomopathologistes**

*Excusé : CRISAP : Dr Jean-Pascal BUONO*

**Collège des structures représentant les professionnels de santé de 1er recours**

- URPS Infirmière PACA : M. François POULAIN
- URPS Pharmaciens PACA : Dr Félicia FERRERA (procuration)

**Collège des autres structures professionnelles**

- Réseau ILHUP : Mr Stéphane FABRIES
- Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers en Corse : Dr Franck LE DUFF (procuration)

**Collège des associations d'usagers**

- Association Ligue contre le cancer 06 : Dr Anne-Sophie AZUAR (procuration)

**26 membres sur 37 étaient ainsi présents ou représentés.**

**Etaient présents sans droit de vote :**

M. LR CHAMOULEAU, Expert-comptable, Commissaire aux Comptes – Cabinet SYREC (visio-conférence)  
M. JP MAJOREL, Expert-comptable, Cabinet d'expertise comptable de l'Association – Cabinet SARIC  
Dr Michèle PIBAROT, Médecin Coordinateur du RRC  
Mme Oriane DUDAY, Responsable Administrative et financière du RRC

**Début de séance à 10h00.**

Le Conseil d'Administration, a valablement délibéré conformément à l'article 13.1 des Statuts de l'Association, requérant nécessité de la moitié des membres présents ou représentés.

Décisions prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

---

**Introduction de l'ordre du jour du Président, Dr Jacques Camerlo.**

## **ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022**

Lecture du rapport financier du Trésorier et présentation des comptes clos au 31 décembre 2022 par Mr MAJOREL (Expert-comptable de l'Association) :

### **1. Présentation du Bilan**

La trésorerie de notre association reste à un niveau permettant de subvenir aux besoins de l'activité.

**Le passif du bilan comprend, outre les fonds associatifs, un bénéfice comptable de 15 076 €, qui se décompose comme suit :**

- Résultat Propre de l'association : excédent de 15076 €
- Résultats sous le contrôle des tiers financeurs : 0 €

Par ailleurs, les fonds dédiés, qui matérialisent les soldes excédentaires de budgets ARS au 31 décembre 2022, s'élèvent à 374 821 €. Ces soldes sont explicités de manière détaillée dans l'annexe des comptes 2022 et se présentent synthétiquement comme suit :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Fonds dédié ARS Budget FIR PACA CPOM 2021-2023 : | 232 869 €        |
| - Fonds dédié ARS Budget MIG PACA CPOM 2021-2023 : | <u>141 952 €</u> |

**Soit un total de Fonds dédiés au 31/12/2022 de : 374 821 €**

Les dettes fournisseurs qui s'élèvent à 5449 € concernent des factures relatives à l'exercice 2022, réglées sur l'exercice 2023.

Les factures non parvenues qui s'élèvent à 95 850 €, concernent des prestations réalisées jusqu'au 31 décembre 2022 mais non encore facturées à cette date.

### **2. Présentation du Compte de Résultat et du suivi budgétaire**

Ainsi l'exercice 2022 fait ressortir un bénéfice comptable de 15 076 €, qui se décompose comme suit :

- Résultat Propre de l'association : excédent de + 15076 €
- Résultats sous le contrôle des tiers financeurs : + 0 €

\*Le résultat propre de l'association 2022 représente un excédent de 15076 €, comprenant les éléments suivants :

COTISATIONS	112 900
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISAT°	-7965
+ Investissements 2022	4705
- Fournitures et com	-4255
- QVT	-3549
-frais colloque et séminaire	-23 863
-frais de déplacement	-458
- Frais AG	-7280
- Autres charges gestion courante	-2945
- Coût social Président	-21 590
- Autres coûts sociaux (ruptures indemnités)	-30 653
+ Autres produits gestion courante & except°	29
<b>Excédent 2022 sur fonds propres</b>	<b>15 076</b>

### 3. Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le bénéfice comptable 2022 s'élève à 15 076 € et se décompose comme suit :

- Résultat Propre de l'association : excédent de + 15 076 €
- Résultats sous le contrôle des tiers financeurs : 0 €

Ainsi, nous vous proposons à l'assemblée générale d'affecter le résultat de la manière suivante : l'excédent de 15 076 € au compte « Fonds associatifs sans droit de reprise ». Ainsi le solde du compte « Fonds associatifs sans droit de reprise » se trouverait porté de 486 515 € à 501 591 € après affectation du résultat 2022.

Les comptes sont arrêtés à l'unanimité des membres du CA.

## COTISATION DES MEMBRES

Le Président rappelle les montants des cotisations annuelles de 2022 et propose au CA qu'elles restent inchangées pour 2023 :

- Cotisation de 1250 € pour les établissements disposant d'au moins une autorisation pour le traitement du cancer
- Cotisation de 400 € pour les autres structures (hors associations d'usagers, qui sont exonérées)

Concernant la création de collèges dans les nouveaux Statuts, il est proposé de fixer les montants suivants :

- Cotisation de 200 € pour le Collège des structures de soins de et/ou de coordination des soins de proximité
- Cotisation de 50 € pour le collège des associations d'usagers et de patients dont l'objet concerne la lutte contre le cancer

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité. Cette proposition sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

## MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président avait présenté le 23 juin 2022 lors du Conseil d'Administration le projet de modification du règlement intérieur et des Statuts de l'association.

Les propositions de modification du règlement intérieur sont présentées ce jour, article par article (voir annexe). Les propositions sont adoptées à l'unanimité. Le règlement intérieur sera modifié sous condition que les nouveaux statuts soient validés en Assemblée Générale Extraordinaire.

## REMPLACEMENT DES TITULAIRES AU CA

- HP Arnault Tzanck Mougins Sophia Antipolis : Dr Rémi LARGILLIER (suppléant) à la place du Dr TEISSIER
- Clinique Oxford : M. Fabrice JOURNEL (Titulaire) à la place de M. David BOISSET
- Hôpital Privé Toulon-Hyères St Jean : Mme Christine AGULLO (Titulaire) à la place du Dr Jean-Louis WENDLING
- Hôpital Privé de Provence : Mme Brigitte LAUSSEL (Titulaire) à la place du Dr Jean LACOSTE
- CH Draguignan : Dr Benoit ROSSIGNOL (Suppléant) à la place du Dr. Paul KHOUEIRY
- CHU de Nice : M. Rodolphe BOURRET (Titulaire) à la place de M. Charles GUEPRATTE
- CLCC CAL Nice : Pr Jean-Marc FERRERO (Titulaire) à la place de Dr Joël GUIGAY
- CLCC IPC Marseille : Mme Caroline CHASSIN (Suppléante) à la place de Mme Sabina GROSSI
- Ligue contre de cancer Alpes-Maritimes : Dr Anne-Sophie AZUAR (Titulaire) à la place de M. Thierry PATTOU
- Ligue contre de cancer Alpes-Maritimes : Gérard VAN DEN BULCKE (Suppléant) à la place de M. Eugénie CLAUZON

## QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

*Fin de séance à 10h00.*

**Le Président,**  
Docteur Jacques Camerlo



**Le Premier Vice-président,**  
Docteur Daniel Serin

